



AVIS D'INFORMATION

OBJET DE L'AVIS D'INFORMATION :

Choix d'un opérateur en vue de passer un contrat pour l'aménagement d'un lotissement.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DU PROJET D'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT :

Projet d'aménagement d'un lotissement sur une superficie d'environ 2,4 ha.

Le programme prévisionnel est de 20 à 24 lots individuels à bâtir.

La durée prévisionnelle de cette opération d'aménagement est de cinq ans (5 ans).

MISSION DE L'OPÉRATEUR :

Cette opération d'aménagement sera réalisée dans le cadre d'une procédure de lotissement.
La mission de l'opérateur comprend :

- la réalisation de l'ensemble des études pré-opérationnelles et opérationnelles ;
- la maîtrise foncière ;
- la réalisation des travaux d'aménagement et la gestion administrative des ventes des terrains et des charges foncières ;
- l'élaboration des documents de suivi et de contrôle pour la collectivité (planning, documents financiers, etc.).

DOSSIER À REMETTRE :

Les propositions devront comprendre un dossier constitué de :

- la présentation de la société, forme juridique, capital, chiffre d'affaires ;
- les références en matière d'aménagement d'opérations similaires ou de même nature ;
- l'organisation de l'équipe opérationnelle qui aura en charge cette opération ;
- une note méthodologique (maximum 5 pages A4) permettant de préciser les modalités que le candidat envisage de mettre en œuvre pour réaliser l'opération et assurer à la collectivité la possibilité d'exercer un contrôle et un suivi permanent de l'opération ;
- une proposition de concession d'aménagement.

Nota : les dossiers seront obligatoirement rédigés en français.

MODALITÉS DE CHOIX DE L'OPÉRATEUR :

La Commune est libre d'entamer ou non des négociations avec tout ou partie des opérateurs intéressés. Elle se réserve la possibilité de demander par écrit des compléments d'explications.

L'assemblée délibérante, qui conserve la responsabilité du choix final, pourra retenir la proposition qu'elle estimera la plus intéressante.

La réponse au présent avis n'ouvrira droit à aucune indemnité au profit des opérateurs et ce, quelle que soit la suite qui lui sera donnée.

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente démarche.

ÉLÉMENTS REMIS :

La Commune remettra à chaque opérateur intéressé un dossier contenant les documents sur la base desquels celui-ci pourra établir sa note méthodologique.

ADRESSE DE REMISE DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Les dossiers de candidature devront être adressés sous pli recommandé avec AR ou déposé contre récépissé à :

Mairie de Briconville
2, rue des Marnières
28300 BRICONVILLE

L'enveloppe extérieure devra porter la mention

NE PAS OUVRIR - CHOIX D'UN AMÉNAGEUR

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Monsieur de Maire de Briconville

 02 37 23 91 10

 02 37 23 91 18

 06 81 40 15 41

Mairie de Briconville

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS :

La date limite de réception des dossiers est fixée au **jeudi 24 novembre 2005 avant 18 h 00** (Mairie ouverte de 14 h 00 à 18 h 00).